

Réf : VG/AC/GP2020

Le 7 Mai 2020

## POINT SUR LA REPRISE DES ECOLES EN PERIODE COVID-19

Chere.s Ganathain.e.s,

Nous vivons une crise qui nécessite des adaptations permanentes dans des délais restreints pour toutes et tous. Votre municipalité et les équipes mobilisées sur le terrain s'attachent à répondre aux contraintes et recommandations sanitaires de manière réactive et efficace tout en prenant en compte autant que possible les besoins et attentes du plus grand nombre. C'est pourquoi je tenais à revenir vers vous afin de vous éclairer sur nos choix.

Dans la continuité des annonces du Président de la République le 13 avril dernier au sujet de la reprise des écoles et pour permettre une relance partielle de l'activité professionnelle, j'ai tenu à rencontrer rapidement, malgré les « vacances scolaires », nos directrices d'école afin de recueillir leurs points de vue et d'évaluer les possibilités d'accueil de nos enfants dans des conditions optimales.

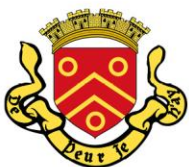
Ainsi, depuis le 30 avril 2020, avec Jean-Pierre Bernalin - élu adjoint à la vie scolaire, nous avons conduit une concertation locale en collaboration avec l'AGAPE et l'Éducation Nationale. Après réception du protocole sanitaire le 3 mai dernier et une mise au point avec l'inspection académique le 4 mai, nous avons pu établir en accord avec les directrices des écoles, les enseignant.e.s et l'AGAPE une reprise progressive et partielle suivant le respect indispensable des 5 grands axes du protocole :

- Distanciation sociale
- Application des gestes barrières
- Limitation des brassages des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux
- Formation, information et communication

Au-delà du défi que représente la reprise de l'école pour les collectivités, peut-on réellement parler de reprise scolaire ? J'attire votre attention sur le fait que cette reprise est bien liée à la nécessité de relancer l'activité professionnelle malgré la présence du virus. Vos enfants ne reprendront pas un cycle d'apprentissage classique.

Les conditions d'application des mesures sanitaires et le temps qu'elles prendront ne seront pas sans incidence sur la continuité pédagogique. Ni enseignant.e.s. ni parents ne pourront combler les retards d'apprentissage accumulés ces derniers mois, d'ici le 4 juillet 2020.

Par ailleurs, malgré notre engagement à mettre en œuvre ce protocole sanitaire stricte et dense, **nous ne pouvons garantir le risque zéro**. Qui pourra empêcher des enfants impatients de retrouver leurs ami.e.s d'appliquer de manière stricte pendant 8 heures les gestes barrières, la distanciation physique, freiner leurs



Ville de Genay

### Mairie de Genay

BP 71  
69 726 Genay cedex

[contact@villedegenay.com](mailto:contact@villedegenay.com)  
04 72 08 78 88

### Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h  
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h  
Mercredi 8h30-12h  
Samedi 9h-11h30

[villedegenay.com](http://villedegenay.com)



Ville de Genay

besoins de contact ? Dès lors, cela nécessite forcément de votre part une prise de conscience et une forme d'acceptation lorsque vous choisirez de les inscrire sur des temps scolaires et périscolaire.

De notre côté, nous sommes bien conscients du dilemme et des difficultés auxquelles vous devez faire face. Nous faisons tout pour accueillir le maximum d'enfants en fonction des contraintes, des encadrants disponibles et de l'entretien des locaux. **420 écolier.e.s ganathain.e.s.** pourront reprendre le chemin de l'école.

Ils seront réintégrés progressivement, de manière partielle : par demi-groupe sur 2 jours consécutifs, à partir du jeudi 14 mai pour les élèves de GS, CP et CM2. Suivront, les CE2 : lundi 25 mai puis les CE1 et CM1 : mardi 2 juin. Le service minimum à plein temps pour le personnel prioritaire est maintenu (pompiers, services de maintien de l'ordre public, personnels de santé, personnel des collectivités, enseignants...).

Vous trouverez ci-dessous quelques mesures en cohérence avec ces conditions sanitaires :

- Restaurant scolaire : renforcement de l'encadrement avec **23 animateurs** - aménagement des tables de cantines avec parois de distanciation pour accueillir **4 enfants par table** - 2 services soit une capacité d'accueil de **179 élèves**.
- TAP : chaque animateur est référent du même groupe que celui constitué par les équipes enseignantes pour éviter les brassages. L'équipe d'animation cherchera à innover dans le respect du protocole (pas de jeux de ballon...)
- Conditions sanitaires & Entretien : L'ensemble du personnel communal sera masqué et équipé de gel hydro-alcoolique. **8 agents en présence permanente** de 6h30 à 18h30 (**4 passages** pour entretien des sanitaires, nettoyage des surfaces de contact régulier...).
- Ecole : matérialisation de la distanciation physique des espaces de jeux, des sanitaires, mise à disposition de thermomètres laser, gels hydro-alcooliques, savons, essuie-mains jetables, **masques à disposition pour les enfants d'élémentaires en cas de besoins réalisés par les couturières solidaires /bénévoles de Genay**.

Enfin, en accord avec le corps enseignant et après étude de faisabilité, nous ne serons pas en mesure de garantir - a minima - la sécurité sanitaire des plus petits. **En conséquence, nous n'envisageons pas pour le moment d'accueillir les petites et moyennes sections (PS/MS)** sauf exceptions dans le cadre du service minimum - sous réserve de l'évolution du virus et des nouvelles mesures gouvernementales.

**Si vous rencontrez d'importantes difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services afin d'envisager ensemble les accompagnements possibles. Votre municipalité se tient à votre écoute.**

Madame le Maire



Ville de Genay

#### Mairie de Genay

BP 71  
69 726 Genay cedex

[contact@villedegenay.com](mailto:contact@villedegenay.com)  
**04 72 08 78 88**

#### Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h  
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h  
Mercredi 8h30-12h  
Samedi 9h-11h30

**villedegenay.com**